



Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Le 29 avril 2024

Déclaration de l'ACCP : Décision de la Colombie-Britannique de rendre la consommation de drogues illicites illégale dans les espaces publics

Le vendredi 26 avril, le premier ministre de la Colombie-Britannique (C.-B.), David Eby, a annoncé son intention de rendre illégale la consommation de drogues illicites dans tous les espaces publics (hôpitaux, restaurants, transports en commun, parcs et plages).

L'ACCP soutient cette décision en tant que solution essentielle pour lutter contre la consommation publique inappropriée qui a suscité de vives inquiétudes et entraîné des troubles de l'ordre public en C.-B.

Nous réaffirmons notre soutien à une approche centrée sur la santé pour faire face à la crise des opioïdes, y compris la décriminalisation de la possession de substances illicites pour usage personnel.

Les résultats préliminaires du projet pilote de la Colombie-Britannique visant à décriminaliser les drogues à usage personnel ont prouvé ce que les dirigeants de la police ont déclaré depuis le début : la décriminalisation des drogues à usage personnel n'est qu'une partie d'une approche intégrée axée sur la santé pour s'attaquer à la crise des opioïdes et à l'approvisionnement en drogues toxiques au Canada.

Nous croyons en une approche multidimensionnelle de la consommation de substances qui comprend la prévention, la réduction des méfaits, le traitement, et la réduction de l'offre. La prévention consiste à réduire au minimum le nombre de Canadiens qui développent des troubles liés à l'utilisation de substances. La réduction des méfaits vise à minimiser le nombre de Canadiens qui meurent d'une surdose. Le traitement vise à réduire le nombre de Canadiens vivant avec des troubles liés à l'utilisation de substances de manière continue. La réduction de l'offre consiste à interrompre l'offre illicite de substances nocives et toxiques dans nos communautés en ciblant les groupes criminels organisés et les individus qui importent, produisent ou distribuent des drogues illégales.

En tant que chefs de police, la sécurité publique est notre principale préoccupation. La consommation publique de drogues illicites dans les espaces publics a inutilement exposé les individus, et en particulier les jeunes, à des produits, des pratiques et des comportements considérés comme indésirables par une forte proportion de la population dans les communautés partout au pays.

Un cadre global et multidimensionnel est nécessaire pour répondre à la crise des surdoses afin de garantir que les résultats en matière de santé publique soient améliorés tout en maintenant et en maximisant la sécurité publique.

Nous demeurons partisans d'une approche compatissante et axée sur la santé qui soutient les personnes souffrant de troubles liés à l'utilisation de substances, tout en répondant aux préoccupations très réelles liées à l'usage problématique de drogues exprimées par nos collectivités. L'application de la loi par la police continuera de relever du pouvoir discrétionnaire des policiers et se fera en tenant compte de la ligne directrice 5.13 du Service des poursuites pénales du Canada, qui énonce clairement les rares circonstances dans lesquelles la Couronne approuvera les accusations de simple possession.

Le droit de posséder et de consommer des quantités légales de drogues illicites ne peut jamais supplanter le droit des autres Canadiens de se sentir en sécurité et à l'aise dans les espaces publics de leur communauté.

[Cliquez ici](#) pour accéder à une copie de la soumission de l'ACCP au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, le 15 avril 2024, dans le cadre de leur étude de l'épidémie d'opioïdes et de la crise des drogues toxiques au Canada.